

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A : M.	Jean-Marc Robitaille	M.	Marc Campagna
Mme	Brigitte Villeneuve	M.	Frédéric Asselin
Mme	Nathalie Bellavance	M.	Clermont Lévesque
Mme	Marie-Claude Lamarche	M.	André Fontaine
M.	Réal Leclerc	M.	Sylvain Tousignant
M.	Serge Gagnon	M.	Claire Messier
M.	Michel Morin	M.	Stéphane Berthe
M.	Paul Asselin	M.	Jean-Guy Sénécal
Mme	Marie-Josée Beaupré		

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **MARDI 13 OCTOBRE 2015 À 19H30** dans le gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas, 3425, rue Camus, Terrebonne.

1. Ouverture de la séance (479-10-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (480-10-2015);
3. Consultation publique :
  - 3.1 projet de règlement numéro 1001-229 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer une nouvelle zone 8260-684 sur le rang Saint-François et d'y autoriser les usages du groupe Habitation de classes A, B, C et D ainsi que l'usage Institutionnel de classe A;
  - 3.2 projet de règlement numéro 1001-251 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'encadrer les stations de compostage dans les zones 0266-07 et 9864-72 ;
  - 3.3 projet de règlement numéro 1001-256 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'augmenter de 4 à 5 le nombre maximal de logements par terrain pour l'usage « multifamiliale 4 à 6 logements » dans la zone 9661-08 (chemin Saint-Charles);
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (481-10-2015).

Donné à Terrebonne, ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2015.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat  
/jl

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
13 OCTOBRE 2015**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le mardi 13 octobre 2015 à 19 h 30 dans le gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas, 3425, rue Camus, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Serge Gagnon	André Fontaine
Michel Morin	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Stéphane Berthe

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Réal Leclerc et Jean-Guy Sénécal.

**RÉSOLUTION NO : 479-10-2015**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 480-10-2015**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent les projets de règlements énumérés ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1001-229 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer une nouvelle zone 8260-684 sur le rang Saint-François et d'y autoriser les usages du groupe Habitation de classes A, B, C et D ainsi que l'usage Institutionnel de classe A;
- projet de règlement numéro 1001-251 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'encadrer les stations de compostage dans les zones 0266-07 et 9864-72 ;
- projet de règlement numéro 1001-256 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'augmenter de 4 à 5 le nombre maximal de logements par terrain pour l'usage « multifamiliale 4 à 6 logements » dans la zone 9661-08 (chemin Saint-Charles).

**RÉSOLUTION NO :** 481-10-2015

**PROPOSÉ PAR :** Marc Campagna

**APPUYÉ PAR :** Stéphane Berthe

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
13 OCTOBRE 2015**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le mardi 13 octobre 2015 à 19 h 30 dans le gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas, 3425, rue Camus, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Serge Gagnon	André Fontaine
Michel Morin	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Stéphane Berthe

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Réal Leclerc et Jean-Guy Sénécal.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 9, 16, 23 et 30 septembre 2015.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de septembre 2015 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2015 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois de septembre 2015 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoir, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de septembre 2015.

- Dépôt du certificat confirmant que le règlement d'emprunt numéro **602** (règlement décrétant des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur la rue de Rousset et prévoyant un emprunt n'excédant pas 477 400 \$) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- Dépôt des indicateurs de gestion 2014.

**RÉSOLUTION NO : 482-10-2015**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**QUE** la séance soit ouverte.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 483-10-2015**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Claire Messier**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 11.1 (mandat aux procureurs – usage illégal - travaux de construction d'une plateforme de compostage).

1. Ouverture de la séance (482-10-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (483-10-2015);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2015 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 14 et du 28 septembre 2015 (484-10-2015);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Adoption de soumission - "services professionnels – assistant maître d'ouvrage" afin d'assister la Ville dans l'ensemble du processus de préparation des plans et devis, de surveillance et de construction du Quartier général de la police de Terrebonne (485-10-2015) ;

#### **5. TRÉSORERIE**

#### **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – location de chargeuses sur roues sans opérateur (486-10-2015) ;

#### **7. URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (487-10-2015) ;

- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (488-10-2015) ;
- 7.3 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-229 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – création de la zone 8260-684, située sur le rang Saint-François, à même une partie des zones 8260-20, 8260-68 et 8260-96 afin d'y autoriser les usages du groupe Habitation de classes A, B, C et D ainsi que l'usage Institutionnel de classe A dans un objectif de requalification du secteur (489-10-2015);
- 7.4 Adoption du règlement numéro 1005-034 modifiant le règlement sur les PIIA numéro 1005 – requalification du rang Saint-François (490-10-2015);
- 7.5 Adoption du règlement numéro 1001-233 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 relativement à l'aménagement des aires de stationnement sur l'ensemble du territoire et modifiant spécifiquement les grilles des usages et normes des zones 0464-91 (Domaine du Parc) et 9364-35 (Les Jardins d'Angora) concernant la réduction du nombre minimal de cases de stationnement (491-10-2015);
- 7.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-251 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – modification de l'encadrement des stations de compostage dans les zones 0266-07 (chemin des Quarante-Arpents et au nord-ouest de l'autoroute 640) et 9864-72 (montée Dumais, à la croisée du chemin des Quarante-Arpents) (492-10-2015);
- 7.7 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-256 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'augmenter de 4 à 5 le nombre maximal de logements par terrain dans la zone 9661-08 (immeubles du 1744 au 1762, chemin Saint-Charles) (493-10-2015);
- 7.8 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 893, montée Masson (494-10-2015);
- 7.9 Autorisation – modification de la grille d'évaluation des soumissions et formation et nomination au comité de sélection pour les services professionnels requis pour la réalisation du plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels (495-10-2015);
- 7.10 Adoption du projet de règlement numéro 1000-029 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville (496-10-2015);
- 7.11 Avis de motion – projet de règlement numéro 1000-029 (497-10-2015);
- 7.12 Adoption du projet de règlement numéro 1001-255 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville et afin de redéfinir la délimitation des affectations du sol et les normes et dispositions s'y rattachant (498-10-2015);

- 7.13 Avis de motion - projet de règlement numéro 1001-255 (499-10-2015);
- 7.14 Adoption du projet de règlement numéro 1005-36 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'encadrer les projets immobiliers à proximité de la gare de Terrebonne selon les objectifs d'aménagement d'un TOD et du règlement 97-33R modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins (500-10-2015).
- 7.15 Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-36 (501-10-2015);
- 7.16 Adoption du projet de règlement numéro 1004-1-018 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'y préciser les exigences relatives pour les terrains situés à proximité des autoroutes et routes contraignantes en matière de bruit (502-10-2015);
- 7.17 Avis de motion – projet de règlement numéro 1004-1-018 (503-10-2015) ;

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (504-10-2015);
- 8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (505-10-2015);
- 8.3 Autorisation – versement de subvention - organismes de sport, loisir et culture pour jeunes (506-10-2015);

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2015-05 – Fraternité des policiers et policières de la Ville de Terrebonne inc. – règlement des griefs G2013-003 et 006 (507-10-2015);
- 9.2 Autorisation – création du poste permanent d'agent comptable, régimes de retraite, à la Direction de l'administration et finances (508-10-2015);

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (509-10-2015);

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

- 11.1 Mandat – procureurs – usage illégal – travaux de construction d'une plateforme de compostage (510-10-2015);

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 9 novembre 2015, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

#### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE (511-10-2015)

##### ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO :** 484-10-2015

**PROPOSÉ PAR :** Brigitte Villeneuve

**APPUYÉ PAR :** Paul Asselin

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2015 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 14 et du 28 septembre 2015 soient adoptés.

##### ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO :** 485-10-2015

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les « services professionnels – assistant maître d'ouvrage » afin d'assister la Ville dans l'ensemble du processus pour la confection des plans et devis, de surveillance et de construction du Quartier général de la police de Terrebonne (SA15-1003) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 juin 2015 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 juillet 2015 ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Cohésion Totale inc.	8,563	183 960,00\$ t.t.c.
Groupe Axor inc.	4,346	357 123,85\$ t.t.c.
Proaxium inc.	0,822	1 706 560,13\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ces honoraires est de 755 452\$ (t.t.c.) selon les estimations obtenues en 2012 avec des indexations chaque année ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 octobre 2015 ;



**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Cohésion Totale inc.;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-1210-REC du comité exécutif du 7 octobre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **COHÉSION TOTALE INC.** pour les « services professionnels – assistant maître d'ouvrage » afin d'assister la Ville dans l'ensemble du processus pour la confection des plans et devis, de surveillance et de construction du Quartier général de la police de Terrebonne, pour un montant de 160 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 640.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0471 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 486-10-2015**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la location de chargeuses sur roues sans opérateur avec option de trois (3) ou cinq (5) ans (SA15-9055) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 août 2015 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 août 2015 à 11 h 01, à savoir :

	<b>LOT 1 : HYGIÈNE</b>		<b>LOT 2 : VOIRIE</b>	
	<b>3 ans (t.t.c.)</b>	<b>5 ans (t.t.c.)</b>	<b>3 ans (t.t.c.)</b>	<b>5 ans (t.t.c.)</b>
Nortrax Québec inc.	158 320,58\$ <i>corrigé</i>	<b>263 867,63\$</b> <i>corrigé</i>	87 955,88\$ <i>corrigé</i>	146 593,13\$ <i>corrigé</i>
Strongco, société en commandite	--	--	59 499,56\$	<b>99 165,94\$</b>
Hewitt Équipement ltée	167 116,16\$	278 526,94\$	78 901,59\$	131 502,66\$

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Nortrax Québec inc., selon le rapport de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ; s'est avérée la plus basse conforme pour le lot 1 – hygiène;

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Strongco, société en commandite, selon le rapport de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances, s'est avérée la plus basse conforme pour le lot numéro 2 – voirie;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat d'une durée de cinq (5) ans est de 301 809,38\$ pour le lot 1 et de 125 035,31\$ pour le lot 2 ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-1218-REC du comité exécutif du 7 octobre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte :

- la soumission de la société **NORTRAX QUÉBEC INC.**, datée du 21 août 2015, pour la location de chargeuses sur roues sans opérateur, lot 1 – hygiène, le tout pour un montant total de 229 500\$ (taxes en sus), et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans dont le taux hebdomadaire sera majoré à chaque année (à partir de novembre 2016) au taux de l'IPC moyen précédant le 1<sup>er</sup> septembre de la même année.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0402 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

- la soumission de la société **STRONGCO, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**, datée du 25 août 2015, pour la location de chargeuses sur roues sans opérateur, lot 2 - voirie, le tout pour un montant de 86 250\$ (taxes en sus), et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans dont le taux hebdomadaire sera majoré à chaque année (à partir de novembre 2016) au taux de l'IPC moyen précédant le 1<sup>er</sup> septembre de la même année.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0403 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 487-10-2015**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 13 août et du 10 septembre 2015;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié le 25 septembre 2015 dans le journal Le Trait d'Union;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

**1. D15-1220 / 1440, chemin Saint-Roch / François Morel / lot 3 712 139**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de réaliser un projet de construction accessoire, soit un garage isolé :

- l'augmentation de la hauteur du garage à mi-pignon à 6,2 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 limite cette hauteur à 4,50 mètres max.;
- l'augmentation de la hauteur de la porte de garage à 3,23 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 limite cette hauteur à 3 mètres max.;
- l'augmentation de la superficie maximale à 92,9 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 limite cette superficie à 75 mètres carrés max.

**2. D15-1537 / 1237, rue de la Caniapiscau / Les Habitations Chouinard inc. / lot 5 130 618**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de construire des habitations unifamiliales contiguës sur les lots 5 130 528, 5 130 529, 5 130 532, 5 130 533, 5 130 578, 5 130 579, 5 130 618 et 5 130 619, l'augmentation du pourcentage d'occupation au sol à 43% alors que l'article 12 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un pourcentage de 40% maximum dans la zone 9364-35.

**3. D15-1692 / 7281, rue du Hêtre / Denise Gagnon / lot 1 888 562**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant (garage isolé), la réduction de la marge latérale droite à 0,75 mètre alors que l'article 113, alinéa 1, du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une distance minimale de 1 mètre des lignes latérales et arrière.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 488-10-2015**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre et du 8 octobre 2015;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 10 septembre et du 8 octobre 2015 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 14:

**1. D15-1682 Projet de construction d'un bâtiment principal  
735, rue Anne-Hébert / lot 5 097 458  
Construction Serge Rheault inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, (modèle I) selon les plans, élévations, les matériaux et couleurs et la grille d'empreinte écologique, réalisés par Planiplan, le tout identifié " Annexe # D15-1682 ", sur n'importe lequel des lots (de centre et de coin de rue) appartenant au requérant dans le projet Urbanova, phase 1, et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation par la Direction de l'urbanisme durable, des éléments suivants:

- 1- Au respect des niveaux de terrain tels que déterminés dans le plan des élévations fourni par la Ville de Terrebonne, en collaboration avec le promoteur Grilli, et démontrant une adaptation de la hauteur du rez-de-chaussée en respect avec la pente naturelle du terrain ;
- 2- Au respect d'une marge de recul avant de 4,5 mètres min.;
- 3- À la disposition non répétée sur deux lots contigus d'un même modèle et/ou d'une même combinaison de palette de couleurs de matériaux;
- 4- À ce que la façade avant secondaire d'un bâtiment en coin de rue ne soit pas traitée comme une façade latérale et rappelle le traitement de la façade avant principale (validation au cas par cas);
- 5- À ce que le niveau de plancher du rez-de-chaussée et de la dalle de fondation du garage permettent de démontrer une faible élévation par rapport au niveau de la rue;
- 6- Au dépôt et à la validation d'un relevé des arbres de plus de dix centimètres de diamètre mesurés à 25 centimètres du sol présents sur le site avant la construction ainsi qu'à l'identification des arbres devant être coupés;

7- Au dépôt et à la validation d'une démonstration relativement à la topographie du site, de la gestion des eaux pluviales et des aménagements extérieurs (articles 306.6 et 306.9 du règlement sur les PIIA #1005).

**2. D15-1723    Projet de construction de trois modèles d'habitations  
1124, rue de la Caniapiscou / lot 4 993 117  
Les Constructions Jaly inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction de trois nouveaux modèles d'habitations unifamiliales isolées, avec garage, soit les modèles l'Aria, le Cosmopolitain A et le Cosmopolitain B, et de renouveler l'autorisation de construire les modèles le Bellagio, le Mirage et le Wynn tels que précédemment approuvés, et ce, sur les lots préétablis par le demandeur, le tout selon les plans, élévations, matériaux et couleurs réalisés par Dessina Plan plus, le tout identifié "Annexe # D15-1723 ", et ce, aux conditions suivantes:

1. Au dépôt et à la validation d'une démonstration relativement à la topographie du site et de la gestion des eaux pluviales;
2. Au dépôt de la déclaration de réception et d'application du guide des aménagements extérieurs " Les Jardins d'Angora".

**3. D15-1669    Projet d'agrandissement résidentiel  
3080, rue Delorme / lot 1 891 467  
Edouard Nader**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Planiplan, le tout identifié " Annexe # D15-1669 ".

**4. D15-1711    Projet de rénovation résidentielle  
1772, rue Desjardins / lot 1 945 413  
Mylène Morin**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Mme Mylène Morin, le tout identifié " Annexe # D15-1711 ".

**5.    D15-1663    Projet d'agrandissement résidentiel  
7370-7372, rue des Géraniums / lot 1 892 273  
François Marcoux**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. François Marcoux, le tout identifié "Annexe # D15-1663 ".

**6.    D15-1671    Projet d'agrandissement industriel "Groupe ADF inc."  
300, rue Henry-Bessemer / lot 2 920 362  
Groupe ADF inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement industriel selon le plan réalisé par Bishai Duchesne Architectes, le tout identifié "Annexe # D15-1671 ".

7. **D15-1648** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**3411, rue de Montbrisson / lot 2 124 361**  
**Gérald Levasseur**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Gérald Levasseur, le tout identifié "Annexe D15-1648 ".

8. **D15-1721** **Projet d'affichage "Mucho Burrito"**  
**1135, montée des Pionniers / lots 4 505 731**  
**et 4 474 487**  
**Atelier de l'Affichage**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce Mucho Burrito selon le plan réalisé par Atelier de l'Affichage, le tout identifié " Annexe # D15-1721 ".

9. **D15-1753** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2231, rue René / lot 1 887 182**  
**Marilyne Olivier**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations, la planche des matériaux et le plan d'implantation réalisés par M. Jean Huberdeau de Architecture Techni-plus, le tout identifié "Annexe # D15-1753 ".

10. **D15-1657** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**1611, rue Rodrigue / lot 4 247 591**  
**Olivier Gagnon**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Architecture Techni-plus inc. et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier Arpenteur-géomètre, le tout identifié "Annexe # D15-1657 ".

11. **D15-1607** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**82, rue de Rousset / lot 4 924 343**  
**Habitation Voyer Domaine des**  
**Ambassadeurs inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations, la planche des matériaux et le plan d'implantation réalisés par M. Nelson Perron, le tout identifié " Annexe # D15-1607 ".

- 12. D15-1463 Projet d'affichage "Rubino"**  
**712, boulevard des Seigneurs / lots 4 498 747**  
**et 4 498 746**  
**Techni Graphe inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce Rubino selon le plan réalisé par M. Dany Iaconelli, le tout identifié " Annexe # D15-1463 ", et ce, à la condition suivante :

1. Que les enseignes soient encadrées de bandes métallisées dans la poursuite du concept initié par le commerce voisin.

- 13. D15-1323 Projet de construction d'un immeuble commercial « Brio Lave-Auto »**  
**2775, avenue Claude-Léveillé / lot 3 148 886**  
**Brio Lave-Auto**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation commerciale (lave-auto) ainsi que le concept d'aménagement paysager selon les plans révisés, réalisés par Blouin Tardif et DKA architectes, le tout identifié « Annexe D15-1323 », conditionnellement aux éléments suivants :

- que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable de 20 000\$ pour le bâtiment et de 10 000\$ pour l'aménagement paysager afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux ;
- que le demandeur s'engage à respecter le plan d'aménagement paysager incluant le concept d'organisation spatiale pour la phase 1 du projet, tel qu'identifié à l'annexe « D13-2364 » (en référence à l'item 7 de la résolution numéro 483-09-2013).

- 14. D15-1495 Projet d'agrandissement résidentiel**  
**3785, rue Thibault / lot 2 920 276**  
**Dessina Plan Plus**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan révisé, réalisé par Dessina Plan Plus, le tout identifié « Annexe D15-1495 ».

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 489-10-2015**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-229 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer une nouvelle zone, 8260-684, sur le rang Saint-François, et d'y autoriser les usages du groupe Habitation de classes A, B, C et D ainsi que l'usage Institutionnel de classe A dans un objectif de requalification du secteur.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 490-10-2015

**PROPOSÉ PAR :** Frédéric Asselin

**APPUYÉ PAR :** Serge Gagnon

**QUE** le règlement modifiant le règlement sur les P.I.I.A. numéro 1005 afin de créer un cadre d'implantation et d'intégration architecturale applicable à la requalification du rang Saint-François, soit adopté sous le numéro 1005-034.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 491-10-2015

**PROPOSÉ PAR :** Stéphane Berthe

**APPUYÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'apporter sur l'ensemble du territoire certaines modifications relativement à l'aménagement des aires de stationnement, à leur localisation, à leur drainage, au nombre de cases de stationnement exigées, à leurs dimensions ainsi qu'aux dimensions des allées d'accès, de circulation et des entrées charretières et modifier spécifiquement les grilles des usages et des normes des zones 0464-91 (Domaine du Parc) et 9364-35 (Les Jardins d'Angora) afin de réduire le nombre minimal exigé de cases de stationnement, soit adopté sous le numéro 1001-233.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**



**RÉSOLUTION NO : 492-10-2015**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : André Fontaine**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-251 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'exiger, dans la zone 0266-07, située en façade du chemin des Quarante-Arpents et au nord-est de l'autoroute 640, et dans la zone 9864-72 située sur la montée Dumais, à la croisée du chemin des Quarante-Arpents, que le compostage soit exercé à l'intérieur d'un bâtiment fermé avec ventilation à pression négative et traitement de l'air vicié.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 493-10-2015**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-256 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'augmenter de 4 à 5 le nombre maximal de logements par terrain pour l'usage « multifamiliale 4 à 6 logements » dans la zone 9661-08 (Chemin St-Charles).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 494-10-2015**

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a accepté le 18 juin 2015, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 893, montée Masson;

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# P15-0763), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 24 août 2015;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 893, montée Masson, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 495-10-2015

**PROPOSÉ PAR :** Stéphane Berthe

**APPUYÉ PAR :** Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2015-1187-REC du comité exécutif du 30 septembre 2015, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification de la grille d'évaluation des soumissions pour les services professionnels requis pour la réalisation du plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels, comme suit :

<b>Numéro _____</b>	<b>Critères</b>
Compréhension du mandat	30%
Méthodologie et calendrier	20%
Qualification – expérience soumissionnaire	<b>10%</b>
<b>Qualification et degré d'implication</b> – chargé de projet	<b>25%</b>
Qualification – expérience autres membres	15%
<b>TOTAL</b>	100%

**QUE** les personnes mentionnées ci-dessous soient nommées sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, à savoir :

- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, ou M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, environnement et hygiène du milieu et atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, ou M. Marc Léger, chef du service du développement durable et de l'environnement à la Direction de l'urbanisme durable ;
- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, ou Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 496-10-2015**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1000-029 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 novembre 2015 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 497-10-2015**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1000-029) modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 498-10-2015**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-255 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville et afin de redéfinir la délimitation des affectations du sol et les normes et dispositions s'y rattachant.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 novembre 2015 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 499-10-2015**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1001-255) modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'assurer la concordance avec le règlement 97-33R modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins pour tenir compte du périmètre d'urbanisation situé à l'est de la ville et afin de redéfinir la délimitation des affectations du sol et les normes et dispositions s'y rattachant, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 500-10-2015**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1005-036 modifiant le règlement sur les PIIA numéro 1005 afin d'encadrer les projets immobiliers à proximité de la gare de Terrebonne selon les objectifs d'aménagement d'un TOD et du règlement 97-33R modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 9 novembre 2015 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 501-10-2015**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1005-036) modifiant le règlement sur les PIIA numéro 1005 afin d'encadrer les projets immobiliers à proximité de la gare de Terrebonne selon les objectifs d'aménagement d'un TOD et du règlement 97-33R modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 502-10-2015**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1004-1-018 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'y préciser les exigences relatives pour les terrains situés à proximité des autoroutes et routes contraignantes en matière de bruit.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 503-10-2015**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1004-1-018) modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'y préciser les exigences relatives pour les terrains situés à proximité des autoroutes et routes contraignantes en matière de bruit, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 504-10-2015**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

**ATTENDU** le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 10 septembre 2015 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-1057-REC du comité exécutif du 23 septembre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Association de parents d'enfant trisomique-21 de Lanaudière</b> salon des jeunes	500
<b>Familles au Sommet</b> création de l'organisme	803
<b>Association de baseball mineur de Terrebonne</b> achat 2015	800
<b>Club de plongeon Camo</b> achat d'un trampoline	1 500
<b>Hutte-Hébergement d'urgence</b> achat de meubles et accessoires	1 000
<b>Association de hockey mineur de La Plaine</b> achat de chandails	2 500
<b>Association de baseball mineur de Terrebonne</b> coupe du directeur	500
<b>Familles au Sommet</b> bal costumé	1 000

**QUE** lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-963.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0436 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 505-10-2015**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le conseil municipal reconnait pour un (1) an, soit du 13 octobre 2015 au 12 octobre 2016, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Association du hockey mineur de Lachenaie	B
Club de patinage artistique de Terrebonne	B
Lachenaie action jeunesse	B
Mouvement organisé de mère solidaire	D
Projet F.É.L.I.X	D
Puits eau Mali	D
Action RH	F
CPE La Pirouline	F
CPE La Toupie	F
CPE Les Bourgeons Soleil	F
La petite école du Vieux-Terrebonne	F

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 506-10-2015**

**ATTENDU** le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

**ATTENDU QUE** ces organismes répondent aux critères établis à raison de 7\$, 9\$ ou 12\$ par joueur résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2014 ;

**ATTENDU QUE** ces organismes sont éligibles à recevoir un montant supplémentaire équivalent à 15% pour l'atteinte d'objectifs établis par la Ville de Terrebonne ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2015-1226-REC du comité exécutif du 7 octobre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1. Association de soccer de Bois-des-Filion 608 participants résidants à 9\$ X 13% de bonus	6 183\$
2. Association du baseball mineur La Plaine 113 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus	1 505\$
3. Association du hockey mineur de Lachenaie 622 participants résidants à 12\$ X 9% de bonus	8 136\$
4. Association du hockey mineur de La Plaine 333 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus	4 515\$
5. Association de ringuette des Moulins 131 participants résidants à 7\$ X 6% de bonus	972\$
6. Centre d'arts martiaux Dojo K de Terrebonne 38 participants résidants à 12\$ (min. de 500\$) X 6% de bonus	530\$
7. Club de patinage artistique Odyssée La Plaine 111 participants résidants à 12\$ X 9% de bonus	1 452\$
8. Club de patinage artistique de Terrebonne inc. 279 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus	3 783\$
9. Club de patinage de vitesse – Région Lanaudière 88 participants résidants à 7\$ X 13% de bonus	696\$
10. Organisation du hockey féminin de Lanaudière 34 participants résidants à 7\$ (min. 500\$) X 13% de bonus	565\$

11. Triathlon Rive-Nord 57 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus	773\$
12. Troupe Création Danse 145 participants résidants à 12\$ X 9% de bonus	1 897\$

**QUE** les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-962.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0467 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 507-10-2015

**PROPOSÉ PAR :** Paul Asselin

**APPUYÉ PAR :** Michel Morin

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2015-05 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement des griefs numéros G2013-003 et G2013-006, le tout suivant la recommandation CE-2015-1213-REC du comité exécutif du 7 octobre 2015.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 508-10-2015

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Michel Morin

Suivant la recommandation CE-2015-1214-REC du comité exécutif du 7 octobre 2015, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste permanent d'agent comptable, régimes de retraite, à la Direction de l'administration et finances.

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉ**



**RÉSOLUTION NO : 509-10-2015**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2015-1173-REC du comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- Enlever les panneaux « stationnement interdit » face au 1138, rue Brière ;
- Installation des panneaux « traverse de chevaux » sur le chemin du Curé-Barrette, des deux (2) côtés de la chaussée, devant le 7251, chemin du Curé-Barrette ;
- Interdiction de stationnement entre le 7202 et le 7212, rue Guérin, à l'extérieur de la courbe ;
- Interdiction de stationnement devant l'entrée principale de l'immeuble situé au 822, avenue du Terroir ;
- Implantation d'une traverse piétonnière sur la montée Masson, à l'intersection de la rue Belcourt .

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 510-10-2015**

**ATTENDU QUE** Complexe Enviro Progressive Ltée (anciennement connue comme étant BFI Usine de Triage Lachenaie inc.) est propriétaire de certains terrains sur lesquels cette société exploite un site d'enfouissement technique dans le secteur est du territoire de la Ville de Terrebonne et au nord de l'autoroute 640 dans les zones 0266-07 et 9864-72 du règlement de zonage 1001, et ce, en vertu du décret 827-2009 et suivants ;

**ATTENDU QUE** la société a commencé la construction d'une plateforme de compostage à ciel ouvert, le tout contrairement à la réglementation municipale ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne mandate la firme Dufresne, Hébert, Comeau, avocats, pour prendre tous recours en injonction en vertu de l'article 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'encontre de Complexe Enviro Progressive Ltée (anciennement connue comme étant BFI Usine de Triage Lachenaie inc.) et/ou Vision Enviro Progressive pour faire cesser la construction d'une plateforme de compostage à ciel ouvert illégale sur le lot 4 914 640 et/ou le lot 4 879 796 du cadastre du Québec et de requérir du tribunal une ordonnance afin que les lieux soient remis dans leur état initial et que ladite société soit tenue de se conformer et de respecter la réglementation d'urbanisme en vigueur.

**ADOPTÉ**

---

Dépôt d'une demande d'un résident de la rue des Escoumins afin de rendre cette rue plus sécuritaire.

Dépôt d'une pétition des résidents de la rue Camus portant sur la sécurité de cette rue.

---

**RÉSOLUTION NO :** 511-10-2015

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---